

# MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 Mars 2022

Etaients présents : GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : ARTEL Laëtitia (procuration à JUGUET Yann), MERCIER Michel.

Absents : FATON Stéphanie.

Secrétaire de séance : MARION Pierre-Alain.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

### Intervention de M. Pagnier, agent ONF

Coupes 2022 prévues :

- Parcelle 5 : prévente signée avec la scierie Grandpierre,
- Parcelle 12 : prévente en mai.
- Les chablis seront vendus à la scierie Regnaud à prix fixe selon l'accord-cadre négocié par l'ONF.

Les travaux de reconstitution des peuplements, financés dans le cadre du plan de relance, se feront dans la parcelle 10.

Le programme d'actions 2022 proposé par l'ONF porte sur le prolongement de 3 pistes dans la parcelle 10 et la création d'un boucle dans la parcelle 12, ces infrastructures permettront l'exploitation des parcelles.

#### 1. Bois : programme d'actions 2022

Au vu des explications de M. Pagnier, Mme le Maire propose de valider le programme d'actions 2022 de prolongation et création de pistes pour un devis de 6900€ HT.

Accord à l'unanimité.

#### 2. Bois – Plan de relance : choix de l'ATDO

La commune avait émis un avis de publicité de recherche d'un Assistant Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) pour la réalisation des travaux de reconstitution des peuplements forestiers sinistrés dans le cadre du plan de relance pour la forêt. L'ONF et Valforest ont répondu à cet avis, il convient de retenir une proposition.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'ONF pour ATDO.

#### 3. Projet photovoltaïque pour la STEP : convention avec le SYDED

Les élus ont reçu par mail l'étude d'opportunité photovoltaïque rédigée par M. Minary, ils ont pu poser leurs questions et demander des précisions, les réponses ont été transmises à l'ensemble du conseil.

Mme le maire rappelle que le SYDED propose de signer une convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la réalisation de l'installation solaire photovoltaïque sur la station d'épuration incluant les aides au pré-dimensionnement de l'installation, à l'élaboration du dossier de consultation des prestataires, au choix du prestataire, les assistances pour la mise au point du marché, la constitution des dossiers de subvention, le suivi et la réalisation des prestations, la réception de l'installation. Le coût s'élève à 1080€ (4 jours x 270€).

Après délibération, à l'unanimité, les élus approuvent la convention avec le SYDED et donnent pouvoir à Mme

le Maire pour la signature. M. JY Rolet est désigné élu-référent pour ce projet.

#### 4. STEP : contrat d'assistance technique 2022

Mme le Maire présente le devis de Mr Jean-Luc NICOD, déjà titulaire du contrat d'assistance, les conditions proposées sont les mêmes que précédemment, deux passages/an pour 1216€ TTC.  
Accord à l'unanimité.

#### 5. Déneigement RD en agglomération : convention avec le département

Mme le Maire fait part de la rencontre avec M. Coulet du Service Territorial d'Aménagement de Pontarlier le 3/02/2022. Le département, pour améliorer les actions de viabilité hivernale sur le réseau routier départemental, propose la signature d'une convention. L'objet est de permettre à la commune le déneigement de la Grande rue moyennant une contrepartie financière d'un montant forfaitaire de 1980€ pour la 1<sup>ère</sup> année. Ce forfait sera actualisé chaque année en fonction de l'évolution des prix et de la rigueur hivernale.

L'entreprise Sage, en charge du déneigement sur la commune, a été consultée sur les tarifs à venir. Tarif d'une tournée hiver 2021/2022 : 220€HT, tarif d'une tournée hiver 2022/2023 : 230€ HT, tarif d'une tournée hiver 2022/2023 avec la voirie supplémentaire : 250€ HT.

Après délibérations, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention, donne pouvoir à Mme le Maire pour la signer et notifier à l'entreprise Sage la voirie supplémentaire à déneiger l'hiver prochain.

#### 6. Local chaufferie : devis porte coupe-feu

Mme le Maire explique qu'une réunion s'est tenue le 2 mars pour le local chaufferie en présence de l'Apave, des entreprises Menuiserie Girard et Cuenot Energies, des élus en charge du dossier. L'Apave a donné des instructions concernant la porte et les cloisons coupe-feu.

Pour la mise aux normes de la future chaufferie bois du bâtiment Mairie, une nouvelle porte coupe-feu doit être installée, Mme le Maire présente le devis de la menuiserie Girard pour 670€ HT (+ 100€ HT pour la dépose et repose d'une fenêtre pour le passage de la nouvelle chaudière).

Accord à l'unanimité.

Les employés du SIVOM se chargeront de la mise en place du BA13 feu dans le local. Le remplacement de la chaudière est prévu pendant les vacances d'avril.

### POINTS A VOIR

- Projet regroupement des écoles : le projet suit son cours, un premier départ de résidents est prévu courant mai 2022, le sous-sol sera libéré au même moment, des travaux pourraient débuter en juin. La date de départ du reste des résidents reste inconnue. Le déménagement des élèves dans le nouveau groupe scolaire est envisagé pour avril 2023.

- Maintenance du parc d'éclairage public - proposition SYDED : les prestations proposées sont le remplacement systématique des ampoules à décharge, le nettoyage et la vérification des installations (25% tous les ans), le dépannage et la fourniture de petit matériel (ampoule, fusible,...), la mise en sécurité et service d'astreinte avec mise en sécurité en cas d'accidents/intempéries, une vérification nocturne annuelle, la rédaction d'un bilan annuel présentant un rapport d'état des installations. Le coût annuel d'adhésion est de 20€/point lumineux. Si la commune est intéressée elle doit délibérer et valider l'adhésion avant le 30/04/2022. Le parc d'éclairage public étant neuf, les élus conviennent qu'il n'est pas opportun d'adhérer pour le moment à ce dispositif.

- Loi de transformation de la fonction publique : pour information aux élus, les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents, en 2025 sur la prévoyance et en 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.
- Commission Communale des Impôts Directs : réunion programmée le 17 mars en présence d'un géomètre principal de la direction générale des finances publiques.
- Commission de contrôle des listes électorales : réunion programmée le 18 mars pour étudier les derniers mouvements sur la liste électorale en prévision des prochains scrutins.
- Commission finances : réunion prévue le 22 mars pour étude des budgets primitifs avant le vote du 31 mars.
- Commission Eau : réunion prévue le 21 avril concernant l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la CCA800.
- Conservatoire des Espaces Naturels : M. Moncorgé accompagnera des professionnels pour une visite de la tourbière avec notre agent ONF le 22 mars.
- Elections présidentielles : Mme le Maire rappelle les dates des 10 & 24 avril et demande aux élus de se faire remplacer en cas d'absence pour la tenue du bureau de vote.
- Ancienne Cure : Mme le Maire convie les élus à la restitution de l'étude énergétique du bâtiment le 31 mars à 14h par le cabinet H3C Energies.
- EPAGE : Mme le Maire fait un retour sur la réunion du 10 mars concernant le bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Haut-Doubs. Des dispositifs pour cibler et limiter efficacement les fuites ont été évoqués, M. JL Godard contactera le syndicat de Dommartin pour plus d'informations.
- Salle des fêtes : Mme le Maire rappelle que la salle est disponible à la location dans le respect des conditions sanitaires applicables à la date réservée. Merci de contacter le secrétariat de mairie pour les réservations.
- Nouvelle fromagerie : le permis de construire a été déposé. Un RDV de bornage définitif est fixé le 14 mars avec le géomètre.
- Fête des mères : Mme le Maire demande aux élues de réfléchir au format souhaité cette année.

## COURRIERS DIVERS

- Opération brioches : du lundi 4 au dimanche 10 avril.
- Courrier de M Fleury : demande s'il serait envisageable de fournir un meuble pour entreposer les livres dans l'abri bus afin de garantir la propreté des livres. La commune se rapprochera dans un premier temps d'Emmaüs.
- Courrier de Mme Rollin : projet de salon de coiffure ambulant, souhaite savoir si la commune est intéressée, demande une aire de stationnement et si possible un raccordement électrique. Si le projet se réalise une convention (comme pour le camion pizza) sera établie.

- Mail de M & Mme Rebelles : demande une autorisation pour des travaux de terrassement sur leur parcelle. Les élus se rendront sur place.

- Ô Doubs Mobile : à compter de l'été 2022, un véhicule décoré à l'image du Haut-Doubs sillonnera les lieux fréquentés du territoire pour accueillir et informer les visiteurs, promouvoir le territoire sur le Haut-Doubs et en dehors, proposer des actions d'animations pour promouvoir les valeurs du Haut-Doubs. C'est le point de départ de la nouvelle politique d'accueil de l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs : être au bon endroit et au bon moment.

- Communes Forestières du Doubs : l'association remercie pour le renouvellement de notre adhésion et rappelle les actions à venir en 2022 à savoir l'adaptation des forêts aux changements climatiques (3 réunions prévues), la formation des élus (5 formations proposées) et la poursuite des partenariats avec les territoires.

## QUESTIONS DIVERSES

- Guerre en Ukraine : Mme Grassa souhaite savoir si la commune a reçu des instructions émanant des autorités sur une conduite à tenir ou des procédures à suivre, comme lors de la dernière vague d'attentats en France. Aucune directive de cet ordre n'a été reçue en mairie.

- Le prochain conseil est fixé le 31/03/2022.

La séance est levée à 23h15.

A Villeneuve d'Amont, le 17/03/2022.

Mme le Maire

